

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation : 27 octobre 2020

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date d'affichage du compte-rendu : **12 NOV 2020**

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Espace et Loisirs sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - LACAILLE Estelle – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEMAITRE Stéphanie.

**Secrétaire de séance :** FOSSEY Flavie

Délibérations à la majorité des votants :

- ✓ M. Le Maire est autorisé à déposer un dossier d'Amendes de Police pour modifier l'éclairage public et mettre des lampes LED
- ✓ M. Le Maire est autorisé à transférer la compétence Eclairage Public au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche et à choisir la formule préventive
- ✓ Choix de l'organisation des rythmes scolaires pour l'année 2021/2022 : 4 jours/semaine
- ✓ Création de deux emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à l'école et permettre le remplacement de deux agents en congé de maladie ordinaire
- ✓ M. Le Maire est autorisé à signer la convention de groupement d'achat Electricité avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour les bâtiments communaux ayant une consommation inférieure à 36 KVA
- ✓ M. Le Maire est autorisé à signer la convention avec la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche pour la mise à disposition de terrains piezomètres
- ✓ M. Le Maire est autorisé à acheter la parcelle n° 109 à l'euro symbolique
- ✓ Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
- ✓ Création d'une commission extra-municipale pour le devenir du presbytère et des emplacements libérés au cimetière du bourg
- ✓ Création d'une opération pour le devenir du presbytère et autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative n°2 au budget communal et pour accepter le devis de l'entreprise NormanDIAG pour une mission de constat de l'état parasitaire

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 5 novembre 2020,  
Le Maire,  
Christophe GILLES

